



**Demande de contribution  
pour l'achat d'une machine préservant les ressources naturelles**

**Personne requérante (physique ou morale) :**

N° d'exploitation : GE66 .....  
NOM, Prénom / Société : .....  
Date de naissance : .....  
Rue, NPA / Localité : .....  
Téléphone : .....  
E-mail : .....

**Mesure :**

Pour encourager la réduction des produits phytosanitaires et la préservation des sols, le canton peut accorder une subvention pour l'achat de **machines destinées au désherbage mécanique superficiel ou aux techniques culturales simplifiées**.

**Objet :**

- Le matériel doit être neuf.
- Objectif de préservation des ressources naturelles à atteindre :

**Diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires**

→ Équipements de désherbage mécanique se substituant à l'application d'herbicides et se limitant à un travail superficiel du sol (ou fauche inter ceps).

**Préservation du sol**

→ Semoirs de semis-direct, en bandes, sous-litière ou de technique culturale simplifiée.

- Description technique et modèle de la machine :

**Montant :**

- Achat individuel : **30%** de l'investissement éligible, mais au maximum 10'000 francs.
- Achat collectif : **40%** de l'investissement éligible, mais au maximum 10'000 francs par exploitation agricole.

**Potentiel de service :** Surface concernée par l'utilisation de la machine (ha) : .....

**Conditions :**

- Disposer d'une exploitation d'au moins 0.20 UMOS ;
- Respecter les prestations écologiques requises ;
- Durée d'amortissement : 5 ans ;
- Financement : les contrats de leasing ne sont pas éligibles.

**Annexes à joindre :**

- Devis de la machine ;
- Si achat collectif : Contrat de société simple ;
- Si investissement > 100'000 francs : Budget partiel ; 2 dernières comptabilités (bilans et comptes des résultats) et si possible 3 offres comparatives.

**Coordonnés bancaires :**

Si la demande est collective ou la personne requérante ne perçoit pas de paiements directs, coordonnées bancaires pour le versement du soutien financier :

Titulaire du compte : .....

IBAN : C H \_\_\_\_\_

**Important :**

- La mesure prend fin le **31 décembre 2030**. La date indiquée correspond à l'échéance maximale pour que l'OCAN puisse rendre une décision. Il incombe à la personne requérante de fournir un dossier complet, conforme aux exigences de l'OCAN, au plus tard deux mois avant cette date limite, faute de quoi l'instruction ne peut être garantie.
- Si la personne requérante est une société, joindre autant de fois cette page que de personnes dans la société et chaque personne signe sa page correspondante. Si la société comprend plus de 10 personnes, contacter l'OCAN pour les informations requises.
- Le(la) soussigné.e :
  - Atteste l'exactitude de l'ensemble des renseignements transmis (annexes incluses) et comprend que si les renseignements donnés se révèlent inexacts, une entrée en matière peut être refusée ou le remboursement de la subvention exigé immédiatement (demeurent réservées les sanctions administratives et pénales) ;
  - Donne tout pouvoir à l'OCAN de prendre auprès des tiers et des services officiels tout renseignement pertinent pour l'instruction de la demande, notamment sa comptabilité, ses engagements bancaires, ses polices d'assurance, ses déclarations et décisions d'impositions auprès de l'administration fiscale ;
  - Comprend que les données sont susceptibles d'être transmises aux autorités administratives et décisionnelles compétentes dans le cadre de l'octroi des aides financières et des contrôles et révisions auxquels les institutions sont soumises ;
  - **Comprend qu'en cas d'acquisition anticipée (avant la décision), le soutien financier peut être refusé.**

Lieu et date :

Signature de la personne requérante :

.....

.....

**Formulaire dûment complété et signé à retourner avec les annexes**

**par e-mail :**

[ocan.ameliorations-structurelles@etat.ge.ch](mailto:ocan.ameliorations-structurelles@etat.ge.ch)

**ou**

**par courrier**

Office cantonal de l'agriculture et de la nature  
Ch. Pont-du-Centenaire 109  
1228 Plan-les-Ouates